

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 13
Votants	: 14

L'an deux mille vingt-quatre
et le dix-huit novembre

à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Andancette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire.

Date de convocation
12/11/2024

Date d'affichage
19/11/2024

Présents :

C. BERTHOUSE	F. CHENEVIER	E. GARCIA
P. GAUTHIER		C. JULIA
O. LAFON	A. MARIUTTI	V. MEYRAND-DELOCHE
S. JEMOUR	C. PAUZIN	N. PERRIER
	C. VERT	C. ROUSSELLET

Absents et excusés : E. OSTINS, D. REVOL,

Pouvoirs : D. REVOL à C. PAUZIN

Secrétaire de séance : V. MEYRAND-DELOCHE

Monsieur GUIBERT Jean-Pierre, présent à la séance du Conseil Municipal, propose de prendre la suite de Madame SOUVIGNE Claudette à la présidence de l'association « Union Fédérale des Anciens Combattants » antenne du nord Drôme.

Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2024.

Contre : 0 Pour : 14

DCM29/2024

Subventions de fonctionnement 2024 aux associations

Vu les demandes de subventions reçues en Mairie,

Vu le budget primitif 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

SOU DES ECOLES ANDANCETTE	428.00 €
COMITE DES FETES ANDANCETTE	595.00 €
ASSOS F.C. CHATELET (foot)	3055.00 €
AMICALE DES POMPIERS CIS DE BANCEL	478.00 €
ASS. DES PARALYSES DE France	103.00 €
ADAPEI DE LA DROME	121.00 €
AFM Délégation Drôme	121.00 €
BASKET ANDANCETTE/ANDANCE	726.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ANDANCETTE	281.00 €
CLUB DU 3EME AGE ANDANCETTE	292.00 €
PREVENTION ROUTIERE	117.00 €

CENTRE LEON BERARD LYON	273.00 €
FNATH Accidentés de la vie - section Valloire-St Rambert et environs)	95.00 €
UNION BOULISTE ANDANCETTE	281.00 €
ACCA ANDANCETTE	173.00 €
FNACA COMITE ANDANCE	70.00 €
ANACR COMITE DROME NORD	37.00 €
ACRDNS	37.00 €
UFAC	37.00 €
AMICALE DU PERSONNEL	540.00 €
AFM (Téléthon)	137.00 €
RESTO DU COEUR DE LA DROME	224.00 €
ADECVA ANDANCETTE	163.00 €
TENNIS CLUB ANDANCETTOIS	113.00 €
AMICALE DES DONNEURS SANG DROME NORD	113.00 €
SECOURS CATHOLIQUE TERRITOIRE DROME NORD	57.00 €
VIVRE ICI ENVIRONNEMENT ST RAMBERT D'ALBON	102.00 €
ASSOC VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	37.00 €
AFSEP	37.00 €
PETANQUE DU CHATELET	102.00 €

- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2024
- Charge le Maire de mandater lesdites subventions

Contre : 0 Pour : 14

DCM30/2024

Décision modificative N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de régulariser des comptes budgétaires par une décision modificative budgétaire.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide la décision modificative budgétaire suivante :

. DF - Chap 65 - cpt 65888 :	- 25 000.00 €
. DF - cpt 023 :	+ 25 000.00 €
. DI - Chap 021 - cpt 2135 :	+ 25 000.00 €
. RI - cpt 021 :	+ 25 000.00 €

Contre : 0 Pour : 14

DCM31/2024

Convention de participation communale aux frais de scolarisation en classe ULIS d'un enfant domicilié dans la commune d'Andancette

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un enfant domicilié dans la commune d'Andancette fréquente la classe de ULIS de l'école Jacques Prévert de Saint-Barthélémy-de-Vals.

Selon l'article L.212-8 du Code de l'Éducation, lorsque la commune de résidence dispose d'une école dont la qualité d'accueil ne permet pas la scolarisation des enfants domiciliés dans sa commune, elle est tenue de participer aux charges de scolarité de la commune d'accueil.

La commune de Saint Barthélémy de Vals propose de signer une convention relative à la participation aux frais de scolarisation de cette enfant compte-tenu des dépenses de fonctionnement réalisées et précise que les frais avancés, seront calculés en fin d'année scolaire 2024/2025.

Entendu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte les termes de la convention de participation communale aux frais de scolarisation d'un élève fréquentant la classe de ULIS à St Barthélémy de Vals au titre de l'année scolaire 2024/2025,

- Autorise le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

Contre : 0 Pour : 14

DCM32/2024

Désignation du délégué « Agents » au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune d'ANDANCETTE est adhérente au CNAS et qu'à la suite du départ en retraite au 01/12/2024 de M. ROZIER Jean-Marc qui était délégué « agents », il est donc nécessaire de désigner un nouveau délégué du collège des agents.

Après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaires, a été désigné :

- * Collège des Agents : Elodie AUTUSSE, adjoint technique et agent social

Contre : 0 Pour : 14

DCM33/2024

Création de deux emplois et mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant le départ de deux agents (retraite et mutation) du service administratif et pour tenir compte des besoins du service, le Maire propose la création des emplois suivants :

- un poste au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} cl à temps complet
- un poste au grade d'Adjoint Administratif à temps non complet de 28 Heures

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 juillet 2020,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide la création des emplois suivants :

A COMPTER DU 1^{er} DECEMBRE 2024,

- un poste au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste au grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet de 28 Heures
- Adopte la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Grade	Date délibération	Durée	Nombre de poste crée(s)	Nombre de poste pourvu(s) à la date de la présente délibération

Agent de Maîtrise Principal	10/12/1992	TC	1	0
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl	04/12/2018	TC	1	1
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl	03/01/2024	TC	1	1
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl	30/03/2006	10H00	1	1
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl	30/03/2006	21H25	1	1
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} cl	11/01/2001	09H00	1	1
Adjoint technique territorial 1 ^{ère} cl	09/10/2012	TC	1	0
Adjoint technique territorial 1 ^{ère} cl	17/11/2015	TC	1	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	06/11/2017	TC	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	29/08/2017	TC	1	0
Agent social 2 ^{ème} cl	30/06/1998	23H00	1	0
Agent social 2 ^{ème} cl	04/01/2003	14H50	1	1
Agent social 1 ^{ère} cl	17/11/2015	23H00	1	1
Rédacteur territorial	09/12/2008	TC	1	0
Rédacteur principal	25/01/2011	TC	1	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl (*)	19/03/2012	TC	1	0
Adjoint administratif territorial	18/11/2024	28H00 (3)	1	0
Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} cl	16/02/2010	29H50 (2)	2	0
Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} cl	07/09/2011	28H00	1	0
Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} cl	17/11/2015	29H50	1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	29/08/2017	28H00	1	1
Adjoint administratif principal	09/10/1995	TC	1	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl	18/11/2024	TC (3)	1	0
ATSEM	29/09/2009	TC	1	0
ATSEM Principal 2 ^{ème} cl	17/11/2015	TC	1	0
ATSEM principal 1 ^{ère} cl	29/08/2017	TC	1	1
Agent du patrimoine 2 ^{ème} cl	22/02/1983	10H00 (1)	1	0
Technicien	21/04/2011	TC	1	0
Technicien Principal 2 ^{ème} cl	17/11/2015	TC	1	0
Technicien Principal 1 ^{ère} cl	21/07/2020	TC	1	1

(*) changement de nom : décret 2012-924 du 30/07/2012

(1) Modification : délibération du 18/07/2001

(2) Modification : délibération du 17/01/2012

(3) Modification : délibération du 18/11/2024

- Dit que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Contre : 0 Pour : 14

DCM34/2024

Tarifs et modalités de location des salles communales

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25 septembre 2018 qui régit la tarification et les modalités concernant la location des salles communales et propose de réactualiser ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de rapporter à compter du 1^{er} janvier 2025, la délibération en vigueur portant disposition des tarifs et modalités de location des salles communales.
- Fixe à compter du 1^{er} janvier 2025 les tarifs et modalités particulières et spécifiques suivants :

	Particuliers		Associations	
	Location	Chauffage/Électricité	Location	Chauffage/Électricité
Salle des fêtes	400 €	70 €	200 € (Dès la 3 ^{ème} loc.)	70 €
Salle des fêtes « extérieurs »	800 €	70 €		
Salle nord Mairie	130 €	30 €	50 €	30 €
Salle du Creux de la Thine	200 €	0,30 €/KWH	100 € (Dès la 3 ^{ème} loc.)	0,30 €/KWH
Parc « Jardins du clos Nougier »	50 € (1)		Gratuité (2)	Gratuité (2)
Plan d'eau Disard	20 € (2)		Gratuité (2)	Gratuité (2)

(1) Uniquement pour les mariages : utilisation du kiosque (sans privatisation du parc)

(2) Sans privatisation du parc et du plan d'eau

- Fixe les conditions de location suivantes :

- * Habitants de la commune, leurs enfants et petits-enfants,
 - * Chefs d'entreprises de la commune « non-résidents » sur la commune
 - * Dirigeants des associations de la commune « non-résidents » sur la commune
 - * Conditions particulières et spécifiques :
 - Gratuité totale pour les réunions, assemblées générales et les obsèques
 - Gratuité totale : Arbre de Noël des écoles et centre de loisirs de l'association « AFR du Chatelet »
 - Gratuité totale : Téléthon
 - Gratuité totale : St Barbe des pompiers
 - Gratuité de location - chauffage payant pour les 2 premières manifestations des associations et demi-tarif de location dès la 3^{ème} location
 - Gratuité de location - chauffage payant : Repas de fin d'année du Club du 3^{ème} âge
 - Gratuité de location - chauffage payant : Concert gratuit de l'association "La Boressoise"
 - Gratuité de location - chauffage payant : Repas de vacances ou de fin d'année, remise de médailles des entreprises d'Andancette
 - Gratuité de location une fois par an- chauffage payant : Employés communaux
- Contre : 0 Pour : 14**

Droit de Prémption Urbain

Le Maire informe l'assemblée que deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain ont été déposées en Mairie pour :

- Un terrain bâti de 332 m² situé 10 RN7 Bancel
- Un terrain bâti de 354 m² situé 4 rue de la Bascule

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption urbain pour ces déclarations.

Informations et courriers divers

- Le Maire informe l'assemblée du projet de l'entreprise TEA de réaliser des ombrières.
- Organisation du repas et de la distribution des colis offerts par la municipalité aux personnes de plus de 70 ans de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Les vœux de la municipalité ainsi que l'inauguration de la salle des fêtes « Jean Chenevier » auront lieu le 4 janvier 2025 à 19 heures à la salle des fêtes.
- Lecture du courrier d'un locataire et des problèmes rencontrés dans le logement communal. Une commission se réunira afin d'évoquer les solutions à apporter.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h11.

Liste des délibérations :

DCM29/2024 : Subventions de fonctionnement 2024 aux associations;

DCM30/2024 : Décision modificative N°1 - BUDGET PRINCIPAL;

DCM31/2024 : Convention de participation communale aux frais de scolarisation en classe ULIS d'un enfant domicilié dans la commune d'Andancette ;

DCM32/2024 : Désignation du délégué « Agents » au Comité National d'Action Sociale (CNAS);

DCM33/2024 : Création de deux emplois et mise à jour du tableau des effectifs;

DCM34/2024 : Tarifs et modalités de location des salles communales;

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER,	Christine VERT,	Christophe PAUZIN,	Virginie MEYRAND DELOCHE,
Catherine JULLIA,	Olivier LAFON,	Cédric ROUSSELLET,	Cathy BERTHOUSE,	Elvire GARCIA,
Sabri JEMOUR,	Audrey MARIUTTI,	Erwan OSTINS,	Delphine REVOL, Pouvoir à C. PAUZIN	Norbert PERRIER,